



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 7.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 5.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h40.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, Mme Elsa MAILLOT (à partir du 7.1), M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.1), M. Anthony POULIN, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.1), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.2.1), M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.1.6)

Etaient absents : M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote :

Mandants : JP. MICHAUD, E. MAILLOT (jusqu'au 1.2.1), C. LIME (à partir du 7.1), Y. DELARUE, P. CONTOZ (à partir du 1.2.1)

Mandataires : M. LOYAT, C. LIME (jusqu'au 1.2.1), E. MAILLOT (à partir du 7.1), J. KRIEGER, D. HUOT (à partir du 1.2.1)

Délibération n°2015/003015

Rapport n°3.2 - Julienne Javel - Soutien 2015 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne

Julienne Javel - Soutien 2015 à l'action « 30 000 paniers solidaires » des Jardins de Cocagne

Rapporteur : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant BP 2015 : 50 000 € (enveloppe) Montant de l'opération : 1 650 €

Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2010-2015, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi. L'association JULIENNE JAVEL a mis en place des actions visant à favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 1650 €.

I. Objectifs de l'action

Cette action, menée depuis 2010, vise à favoriser l'accès à une offre régulière de légumes biologiques distribués en circuit court à des personnes défavorisées. En application de la Charte du Réseau Cocagne, les Jardins de Cocagne s'engagent à « favoriser l'accès de leurs produits aux plus démunis » pour 40 familles sur l'année 2015.

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social.

II. Le Projet

A/ Origine du projet

Les publics visés sont des personnes orientées par des structures de l'action sociale, de l'insertion socioprofessionnelle ou des associations d'aide alimentaire au regard de critères de ressources (quotient familial, reste à vivre, bénéficiaires de minima sociaux...). Ces bénéficiaires seront principalement des habitants des quartiers de Battant et de Planoise. D'autres critères sont aussi pris en compte par les prescripteurs (familles monoparentales, jeunes vivant en couple, personnes en contrat d'insertion, jeunes ou étudiants en difficulté, etc.).

Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Alimentation et Insertion, relevant du Programme National pour l'Alimentation et du Programme National Nutrition Santé.

I. Un tarif modéré

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier de légumes hebdomadaire à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents du Jardin de Cocagne.

Une partie du prix du panier sera prise en charge par des partenaires publics via le Réseau Cocagne (50 % du prix du panier), une seconde partie par des partenaires publics ou privés locaux mobilisés par les Jardins (20 % du prix du panier). La distribution des 40 paniers se fait à un rythme hebdomadaire (objectif de 1 880 paniers distribués pour l'année).

Un panier de légumes revient à 2,67 € pour le bénéficiaire. Le prix réel est de 8 €.

2. Un accompagnement alimentaire

Le coût n'étant pas le seul frein pour l'accès à des produits frais de qualité, il s'agit également d'accompagner les adhérents bénéficiaires de l'opération, par des actions pédagogiques, pour consommer durablement des légumes frais. Cette opération vise ainsi à conduire les bénéficiaires vers l'autonomie alimentaire.

Un atelier cuisine se déroule une fois par mois au Centre Nelson Mandela et au foyer logement Marulaz. Il est animé par une salariée des Jardins de Cocagne.

La Ville de Besançon, le CCAS et le Département du Doubs ont déjà soutenu en 2014 cette opération. Le bilan de l'action 2013 s'est avéré très positif pour les familles concernées et représente une vraie alternative à l'aide alimentaire même si aujourd'hui, elle est encore menée à une petite échelle. En 2014, 40 personnes ont pu bénéficier des paniers solidaires, dont environ 15 salariés en insertion des Jardins.

Sur 2015, l'action concernerait toujours 40 bénéficiaires dont :

- 10 jardiniers en insertion,
- 10 jeunes du quartier Battant-Madeleine (dans le cadre d'un partenariat avec le service de prévention spécialisée, avec un point de dépôt aux Bains Douches et un atelier cuisine au foyer logement Marulaz),
- 20 ménages de Planoise (avec mise en place d'un atelier cuisine au Centre Nelson Mandela). Les familles seront orientées par le centre médico-social, le CCAS et la MSA).

B/ Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à	19 638 €
Montant pris en charge par le réseau Cocagne :	8 084 €
Participation des bénéficiaires :	4 850 €
Participation bénéficiaire adhésion :	210 €

Sollicitations :

Conseil départemental :	1 650 €
CCAS de Besançon :	1 650 €
MSA :	544 €
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	1 650 €

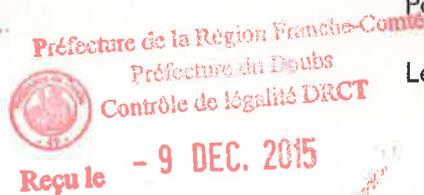
L'association Julienne JAVEL sollicite une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 1 650 €.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien financier du Grand Besançon à l'association JULIENNE JAVEL à hauteur de 1 650 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président